



LE MANS
Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

2022

Compte administratif

Budget annexe

des transports urbains

NOTE DE PRÉSENTATION

SOMMAIRE

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

PRESENTATION GENERALE	2
LES RESULTATS DE CLOTURE.....	3
LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	4-6
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 - 5
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 - 6
LA DETTE	7-8
L'ENCOURS AU 31/12/2022.....	7
L'ANNUITE D'EMPRUNT.....	8
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9-12
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 - 10
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	11 - 12
LES ANNEXES	13-15
ZOOM SUR LA CHARGE NETTE GLOBALE.....	13-14
LISTE DES INVESTISSEMENTS PROPREMENT-DITS.....	15

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ce budget annexe regroupe l'ensemble des dispositifs liés au transport public urbain avec l'aménagement, l'exploitation et le développement du réseau. Il recouvre à la fois la gestion du contrat de Délégation de Service Public passé avec la SETRAM et les investissements nécessaires à la modernisation et au développement des infrastructures dédiées au transport. Le réseau s'est profondément transformé ces quinze dernières années et entre à nouveau dans une phase importante de restructuration avec le développement des chronolignes, l'arrivée de bus à hydrogène et l'allongement des rames de tramway. L'objectif est d'offrir un service de qualité et performant qui réponde aux besoins de la population tout en préservant la qualité environnementale. Le financement de l'activité est essentiellement assuré par le Versement Mobilité, les recettes commerciales perçues auprès des usagers et la subvention d'équilibre versée par le budget Principal.

L'activité des transports urbains et mobilités a été de nouveau marquée par les dernières mesures liées à la Covid 19 et à leur retrait au printemps 2022. Les recettes tarifaires [12,422 M€] progressent de [1,190 M€] par rapport à 2021 mais restent inférieures de [- 1,481 M€] par rapport à 2019 [13,903 M€]. En 2022, le réseau de l'agglomération mancelle a transporté 25,468 millions de voyageurs contre 22,296 M€ en 2021 et 19,167 millions en 2020. L'année 2019 avait enregistré 30,456 millions de voyageurs.

Le compte administratif 2022 présente les principaux éléments suivants :

- une charge nette globale versée à l'exploitant de [38,129 M€] qui intègre une hausse des recettes commerciales de [+ 1,190 M€] par rapport à l'année 2021 (voir détail page 13)
- un produit de versement transport de [48,546 M€] en hausse de [+ 2,235 M€] par rapport à 2021
- une reconduction de la subvention d'équilibre du budget principal qui s'élève à [11,266 M€]
- des dépenses d'équipement d'un montant de [7,636 M€] qui comprennent d'une part le renouvellement des investissements nécessaires à l'exploitation du service [6,487 M€] avec notamment l'acquisition de 8 bus [3,081 M€], de logiciels, matériels techniques et informatiques [2,604 M€], et de divers travaux sur les site Piffault et Hunaudières [0,536 M€], et d'autre part les paiements d'honoraires relatifs aux Chronolignes [1,149 M€]
- le versement au délégataire de subventions d'équipement [1,401 M€] lesquelles permettent de financer des investissements nécessaires à l'exploitation du réseau avec retour dans l'inventaire de l'autorité délégante en fin de contrat
- l'autofinancement réalisé, constitué principalement par l'amortissement des immobilisations réalisées, s'élève à [22,246 M€] et permet notamment de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

LES RÉSULTATS DE CLÔTURE

La section de fonctionnement présente un excédent de [10,475 M€]. Le résultat au titre de la gestion 2022 diminue par rapport à 2021 de [- 0,332 M€].

(1) montant hors résultat reporté

FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	Crédits votés	84 060 941,83
	Réalisations nettes	75 191 363,34
RECETTES	Crédits votés	(1) 77 503 664,00
	Réalisations nettes	79 109 454,63
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	Solde d'exécution :	
	Excédent	+ 3 918 091,29

A ce résultat propre à l'exercice 2022 est ajouté le résultat de 2021 :

RÉSULTATS REPORTÉS 2021	Excédents antérieurs reportés	+ 6 557 277,83
-------------------------	-------------------------------	----------------

RÉSULTATS CUMULÉS 2022	Excédent	+ 10 475 369,12
-------------------------------	-----------------	------------------------

La section d'investissement présente un excédent global d'investissement de [+ 2,637 M€], il tient compte du solde des restes à réaliser [- 4,396 M€] et de la reprise des excédents antérieurs reportés [+ 8,729 M€]. Le résultat propre à 2022 baisse de [- 2,123 M€].

(1) montant hors résultat reporté

INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	Crédits votés	45 289 193,69
	Réalisations nettes	24 337 695,78
RECETTES	Crédits votés	(1) 36 560 310,00
	Réalisations nettes	22 641 793,94
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	Solde d'exécution :	
	Déficit	- 1 695 901,84

RESTES A RÉALISER (RAR)	Dépenses	5 939 549,80
	Recettes	1 543 941,69
	Solde des restes à réaliser au 31/12/22 :	
	Déficit	- 4 395 608,11

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 avec RAR	Déficit	- 6 091 509,95
--	----------------	-----------------------

A ce résultat de l'exercice 2022 est ajouté le résultat de 2021 :

RÉSULTATS REPORTÉS 2021	Excédents antérieurs reportés	+ 8 728 883,69
-------------------------	-------------------------------	----------------

RÉSULTATS CUMULÉS 2022	Excédent	+ 2 637 373,74
-------------------------------	-----------------	-----------------------

Le niveau de l'excédent global cumulé qui s'élève à [13,113 M€], permettra de financer des projets tels que l'extension et la restructuration du centre de maintenance des bus, le renouvellement du système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs, la poursuite des études pour la réalisation de chronolignes, ainsi que l'allongement des rames de tramway.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à [24,338 M€] dont [20,782 M€] de dépenses réelles et [3,556 M€] de dépenses d'ordre.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022		Prévisions Année 2022
	Réalisations	Reports sur 2023	
<u>Dépenses réelles</u>			
Investissements proprement-dits *	7 636 447,57	5 939 531,83	14 859 709,57
Remboursement capital emprunts, dettes assimilées	11 893 417,96	17,97	11 900 018,00
Réaménagement de la dette - remboursement anticipé	-	-	7 156 575,12
Réaménagement de la dette - remboursement anticipé refinancé - (dépenses et recettes)	-	-	1 500 000,00
Avances sur marché - (dépenses et recettes)	1 251 939,45	-	1 600 000,00
Intégration études et travaux sous mandat - Chronolignes	-	-	2 992 000,00
sous/total dépenses réelles	20 781 804,98	5 939 549,80	40 008 302,69
<u>Dépenses d'ordre</u>			
Subventions d'équipement reçues transférées	2 105 191,00	-	2 105 210,00
Transfert des subventions d'équipement versées au délégataire	1 289 993,51	-	1 723 771,00
Provisions pour risques et charges	-	-	1 290 910,00
Intégration des frais d'études	160 706,29	-	161 000,00
sous/total dépenses d'ordre	3 555 890,80		5 280 891,00
Total dépenses d'investissement	24 337 695,78	5 939 549,80	45 289 193,69

* liste des investissements proprement dits dans l'annexe 1

Les dépenses d'équipements proprement-dits présentent un taux de réalisation de 51,39% soit un montant réalisé de 7,636 M€ pour une prévision de 14,860 M€.

Les principaux investissements proprement dits réalisés au cours de l'année 2022

- Investissement sur réseau bus et tramway et bâtiments d'exploitation **6,487 M€**
 - acquisition de 8 bus **3,081 M€**
 - rénovation SAEIV – logiciels **1,579 M€**
 - acquisition de matériels techniques **0,471 M€**
 - acquisition de logiciels et matériel bureau et informatique **0,481 M€**
 - acquisition de 2 véhicules de service **0,073 M€**
 - rénovation bus **0,073 M€**
 - évolution site Piffault **0,239 M€**
 - travaux centre maintenance tramway+locaux annexes **0,399 M€**
 - travaux sur bâtiments site Piffault **0,046 M€**
 - remplacement de cuves carburant **0,014 M€**
 - études diverses (modernisation système SAIEV, gestion identités numériques...)
0,031 M€
- Mandat CENOVIA Chronolignes (honoraires) **1,149 M€**

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

Rétrospective sur le montant des investissements proprement dits

Exercice	Réalisations	Prévisions	%
2018	2 489 041,71	3 194 764,99	77,91%
2019	5 884 080,63	7 770 579,78	75,72%
2020	6 998 665,02	9 372 166,83	74,67%
2021	6 670 139,93	8 110 532,37	82,24%
2022	7 636 447,57	14 859 709,57	51,39%

Sur les 5 dernières années, le budget transport enregistre [30,365 M€] d'investissements avec un taux moyen de réalisation de 70,79%.

Ces investissements comprennent notamment :

- les derniers paiements relatifs à la réalisation de la 2^{ème} ligne de Tramway et de la ligne BHNS [1,078 M€] qui sont intervenus en 2018,
- les études pour la réalisation de chronolignes [3,324 M€] qui ont débuté en 2019,
- l'acquisition de 38 bus, 2 minibus PMR, 3 minibus électriques et d'un bus à hydrogène [15,653 M€],
- l'acquisition de logiciels dans le cadre de la rénovation du système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs [1,579 M€]
- les autres acquisitions [5,246 M€] et les travaux sur les immobilisations [3,371 M€] mis à disposition du délégataire.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à [22,642 M€] dont [5,235 M€] de recettes réelles et [17,407 M€] de recettes d'ordre.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022		Prévisions Année 2022
	Réalisations	Reports sur 2023	
<u>Recettes réelles</u>			
Subvention FEDER - totalité - études préliminaires à l'aménagement des 3 chronolignes	91 321,00	-	91 321,00
Subvention REGION - totalité - études préliminaires à l'aménagement des 3 chronolignes	60 880,00	-	60 880,00
Subvention REGION - 1ère avance de 20% sur acquisition 10 bus à hydrogène	75 000,00	300 000,00	375 000,00
Réserves - affectation du résultat de N-1	5 000 000,00	-	5 000 000,00
Intégration études et travaux sous mandat - Chronolignes	-	-	2 992 000,00
Avances sur marché - (dépenses et recettes)	7 997,76	1 243 941,69	1 600 000,00
Réaménagement de la dette - remboursement anticipé refinancé - (dépenses et recettes)	-	-	1 500 000,00
sous/total recettes réelles	5 235 198,76	1 543 941,69	11 619 201,00
<u>Recettes d'ordre</u>			
Autofinancement complémentaire	-	-	7 233 109,00
Amortissement des immobilisations	15 859 356,42	-	16 000 000,00
Amortissement des subventions d'équipement versées au délégataire	1 386 532,47	-	1 547 000,00
Intégration des frais d'études	160 706,29	-	161 000,00
sous/total recettes d'ordre	17 406 595,18		24 941 109,00
Excédent investissement reporté			8 728 883,69
Total recettes d'investissement	22 641 793,94	1 543 941,69	45 289 193,69

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

Les principales recettes qui permettent d'assurer le financement de la section d'investissement sont les suivantes :

Les recettes propres	0,227 M€
- Subvention FEDER - totalité - études préliminaires à l'aménagement des 3 chronolignes	0,091 M€
- Subvention Région - totalité - études préliminaires à l'aménagement des 3 chronolignes	0,061 M€
- Subvention Région - 1ère avance de 20% acquisition de 10 bus à hydrogène	0,075 M€
L'emprunt	0,000 M€
L'autofinancement	22,246 M€
- Amortissement des immobilisations	15,859 M€
- Amortissement des subventions d'équipement versées au délégataire	1,387 M€
- Réserves	5,000 M€

Structure de l'autofinancement de 2018 à 2022

Exercice	Dotations aux Amortissements des immobilisations (A)	Dotations aux Amortissements des charges d'exploitation à répartir (B)	Dotation aux Provisions (C)	Reprise sur Provisions (D)	Autofinancement réalisé (articles 1068, 1064) (E)	Total Autofinancement réalisé (A+B+C-D+E)
2018	15 249 998,37	87 456,00	-	-	7 641 615,78	22 979 070,15
2019	15 059 828,38	420 636,00	-	-	5 000 000,00	20 480 464,38
2020	15 169 011,48	691 724,00	-	-	3 000 000,00	18 860 735,48
2021	15 320 839,48	1 106 683,27	-	-	5 000 000,00	21 427 522,75
2022	15 859 356,42	1 386 532,47	-	-	5 000 000,00	22 245 888,89

L'autofinancement réalisé est composé par les dotations aux amortissements et aux provisions et par l'autofinancement affecté en réserve pour couvrir le résultat d'investissement du compte administratif de l'exercice précédent. Cette ressource permet d'assurer la couverture du remboursement du capital de la dette [11,893 M€] et également d'autofinancer les dépenses d'équipement [7,636 M€].

La dotation aux amortissements est un autofinancement obligatoire que le budget doit couvrir pour assurer le renouvellement du patrimoine.

Au titre des 2 lignes de Tramway et de la ligne BHNS, la dotation représente [12,062 M€] soit 76,06% de la dotation 2022.

L'autofinancement réalisé en 2022 atteint [22,246 M€], il est alimenté principalement par l'amortissement obligatoire des immobilisations qui constitue [70,04%] des recettes totales d'investissement.

Le bon niveau d'autofinancement obligatoire permet de ne pas recourir à l'emprunt pour le 7^{ème} exercice consécutif. Il procure ainsi des marges de manœuvre qui seront utilisées dans le cadre du projet de développement d'un réseau de transport structuré et modernisé dans l'agglomération.

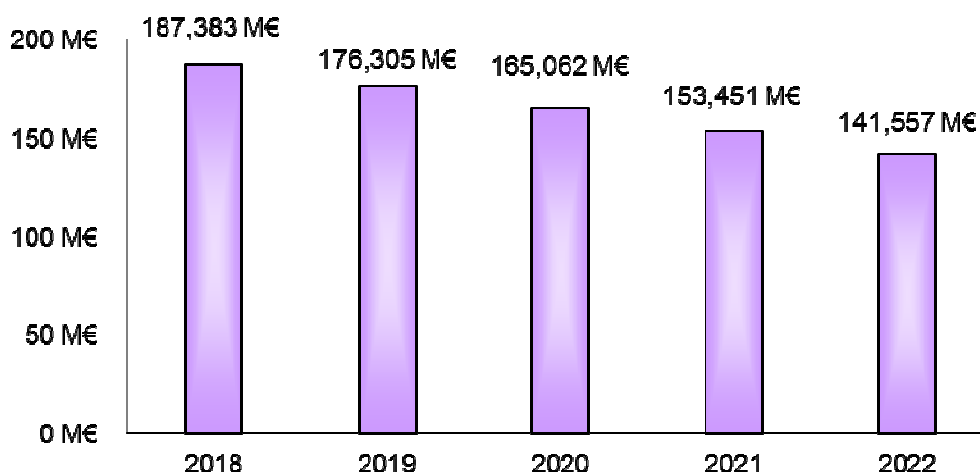
LA DETTE - TRANSPORTS

- **L'encours d'emprunt au 31/12/2022**

L'encours de la dette du budget Transports s'élève à 141,557 M€ au 31 décembre 2022.

Le taux d'intérêt de l'encours, réparti entre taux variable (18%) et taux fixe (82%), était en moyenne de 2,19 % sur l'exercice 2022 contre 2,11 % en 2021.

Evolution de l'Encours de Dette de 2018 à 2022



L'encours est en diminution de 11,894 M€ par rapport à l'exercice 2021 soit le montant du remboursement en capital, aucun emprunt nouveau n'ayant été souscrit depuis 2015. Entre 2018 et 2022, le stock d'emprunts a baissé de 45,826 M€.

Au 31 décembre 2022, la durée résiduelle moyenne des emprunts bancaires est de 12 ans et 2 mois, contre 12 ans et 11 mois en 2021.

En 2022, un emprunt souscrit en 2007 auprès de la Banque Européenne d'Investissement a fait l'objet d'un arbitrage de taux. Initialement indexé sur euribor 6 mois + 0,155 %. L'emprunt dont le capital restant dû est de 7,2 M€ est dorénavant à taux fixe 0 % jusqu'à sa dernière échéance en 2027.

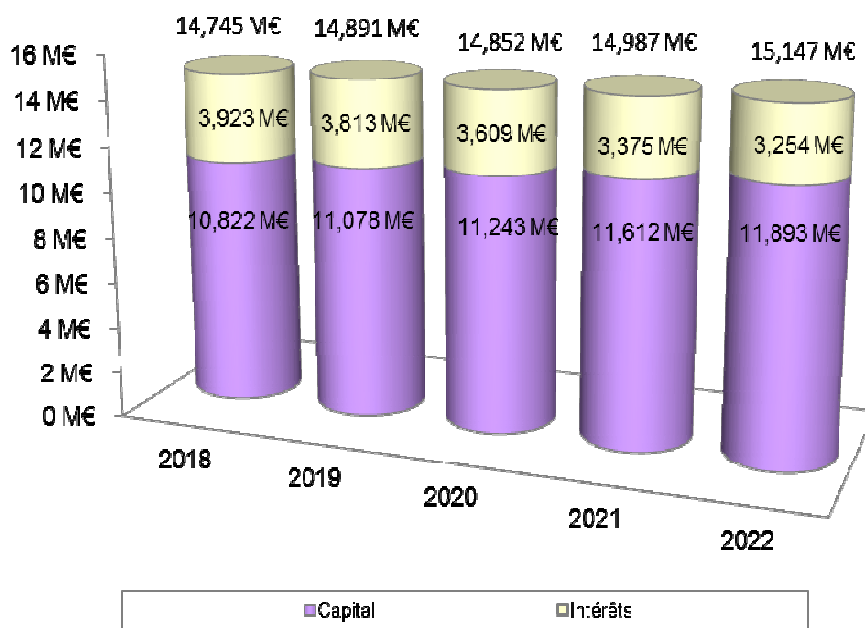
- **L'annuité d'emprunts**

Elle s'élève en 2022 à 15,147 M€ dont 11,893 M€ de remboursement de capital (78,5 % de l'annuité) et 3,254 M€ de charges d'intérêts (21,5 % de l'annuité).

L'annuité d'emprunts évolue de + 1,07 % (0,160 M€) en 2022. La charge en intérêts diminue de 0,122 M€ et le remboursement en capital augmente de 0,281 M€ du fait de son caractère progressif.

En effet, les emprunts souscrits pour le financement des lignes de TCSP (transport en commun en sites propres) en 2005-2007 et 2013 sur le principe de l'amortissement progressif expliquent cette évolution qui perdure jusqu'en 2026. Au-delà, le remboursement en capital diminuera fortement, ceci en dehors de toute souscription d'emprunts nouveaux pour le financement des chronolignes et l'allongement des rames de tramway.

Evolution de l'Annuité de dette de 2018 à 2022



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges globales de fonctionnement s'élèvent à [75,191 M€]. Elles se répartissent entre les dépenses réelles [57,945 M€] et les dépenses d'ordre [17,246 M€].

Les dépenses réelles de fonctionnement varient de [+ 1,72%] par rapport au compte administratif 2021.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2021	Variation en €	Variation en %
<u>Dépenses réelles</u>				
Contribution financière forfaitaire versée à la SETRAM	52 073 876,16	49 300 339,66	2 773 536,50	5,63%
Contribution financière exceptionnelle versée à la SETRAM liée à l'impact de la crise sanitaire	660 000,00	1 646 000,00	-986 000,00	-59,90%
Contribution financière versée à la SETRAM au titre des frais engendrés par la crise sanitaire	196 946,43	344 846,56	-147 900,13	-42,89%
Subvention d'équipement versée au délégataire selon les termes du nouveau contrat de la DSP transports en vigueur au 1er janvier 2018	1 400 841,94	1 955 865,39	-555 023,45	-28,38%
Reversement de Versement Transport	1 048,99	1 044,95	4,04	0,39%
Taxes foncières	121 067,03	128 345,00	-7 277,97	-5,67%
Assurances	12 719,05	7 574,51	5 144,54	67,92%
Entretien bâtiments	7 853,16	0,00	7 853,16	100,00%
Remboursement à la Région Pays de Loire - frais transports scolaires suite intégration communes Bocage Cénomane au 01-01-2017 - article 6 de la convention du 8 novembre 2021 conclue pour 6 ans	167 403,82	165 049,46	2 354,36	1,43%
Charges financières	3 253 546,05	3 375 443,12	-121 897,07	-3,61%
Charges diverses	50 171,82	39 001,81	11 170,01	28,64%
<i>sous/total dépenses réelles</i>	<i>57 945 474,45</i>	<i>56 963 510,46</i>	<i>981 963,99</i>	<i>1,72%</i>
<u>Dépenses d'ordre</u>				
Amortissements des biens	15 859 356,42	15 320 839,48	538 516,94	3,51%
Amortissement des subventions d'équipement versées au délégataire	1 386 532,47	1 106 683,27	279 849,20	25,29%
<i>sous/total dépenses d'ordre</i>	<i>17 245 888,89</i>	<i>16 427 522,75</i>	<i>818 366,14</i>	<i>4,98%</i>
Total dépenses de fonctionnement	75 191 363,34	73 391 033,21	1 800 330,13	2,45%

Le nouveau contrat qui a pris effet au 1^{er} janvier 2018 prévoit à la fois le versement d'une contribution financière forfaitaire à l'exploitant [52,074 M€] et le reversement par ce dernier des recettes commerciales [12,422 M€] soit **une contribution nette versée au délégataire de [39,652 M€] sur l'exercice 2022.**

La contribution versée au délégataire en 2022 tient compte de régularisations liées à la crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021. Pendant cette période de crise, les services du délégataire ont été restreints notamment le soir et le week-end pendant les périodes de couvre-feu. Ces services non réalisés aboutissent à des dépenses non engagées par l'exploitant. Ces coûts non exposés qui correspondent aux économies liées à la diminution de l'offre de transport viennent diminuer la contribution annuelle forfaitaire de [0,591 M€]. Afin de soutenir le délégataire dans l'exécution du contrat durant cette période difficile, Le Mans Métropole a versé en 2022 une contribution financière complémentaire et exceptionnelle de [0,660 M€]. La collectivité a également pris en charge les coûts supplémentaires engendrés par la mise en œuvre de mesures sanitaires dictées par le gouvernement afin d'endiguer la crise liée au Covid-19 [0,197 M€] (délibération du 19 mai 2022 et avenant N° 8 du contrat de DSP).

Le versement de subventions d'équipement prévu dans le nouveau contrat [1,401 M€] sur l'exercice 2022, permet au délégataire de financer des investissements nécessaires à l'exploitation du réseau, qui reviendront dans l'inventaire de l'autorité délégante en fin de contrat.

Les principaux investissements financés par subvention en 2022

➤ 480 vélos à assistance électrique	0,527 M€
➤ rénovation équipements et carrosserie rames	0,561 M€
➤ 8 abris vélos sécurisés	0,081 M€
➤ 64 kits bandages de roue	0,100 M€
➤ rénovation moteurs bus	0,121 M€
➤ outillages bus et tramway	0,011 M€

Le remboursement à la Région Pays de Loire des frais de transports scolaires relatifs aux 5 communes qui ont intégré le Mans Métropole au 1^{er} janvier 2017 conformément à l'article 6 de la convention du 8 novembre 2021 conclue pour 6 ans, s'élève au titre de l'année scolaire 2021/2022 à [0,167 M€].

Les autres dépenses de fonctionnement qui comprennent principalement les frais d'assurances et les taxes foncières [0,142 M€] baissent de 4,21% par rapport à 2021 [0,136 M€].

Les frais financiers enregistrent une baisse de [- 3,61%] représentant un montant de [-0,122 M€]

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à [85,667 M€] dont [75,714 M€] de recettes réelles, [3,395 M€] de recettes d'ordre et [6,557 M€] d'excédent reporté.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2021	Variation en €	Variation en %
<u>Recettes réelles</u>				
Recettes d'exploitation du réseau	11 795 918,54	10 700 237,43	1 095 681,11	10,24%
Recettes locations de vélos	626 316,73	531 720,84	94 595,89	17,79%
Versement mobilité	48 546 594,60	46 311 258,47	2 235 336,13	4,83%
Compensation versée par l'Etat relative au versement transport au titre de 2021 - La mise en œuvre de cette compensation découle du relèvement du seuil de perception du versement transport de 9 à 11 salariés au 1er janvier 2016 (article 15 de la loi de Finances 2016).	185 010,89	184 966,99	43,90	0,02%
Subvention d'équilibre versée par le budget principal	11 266 000,00	11 266 000,00	0,00	0,00%
Dotations de l'Etat - DGD transports scolaires	757 992,00	757 992,00	0,00	0,00%
Subvention commune Allonnes - transports scolaires	10 000,00	19 135,72	-9 135,72	-47,74%
Dotations de transfert versées par la Région au titre des transports scolaires sur les communes intégrées au 1er janvier 2017	146 708,00	146 708,00	0,00	0,00%
Intéressement sur les recettes - au titre de 2020 et 2021 les recettes encaissées sont inférieures aux recettes contractuelles (article 20 de la DSP), le délégataire reverse la totalité de la différence à la collectivité (voir annexe 1).	2 378 697,84	3 932 793,57	-1 554 095,73	NS
Diverses recettes	1 031,52	167 135,18	-166 103,66	-99,38%
<u>sous/total recettes réelles</u>	<u>75 714 270,12</u>	<u>74 017 948,20</u>	<u>1 696 321,92</u>	<u>2,29%</u>
<u>Recettes d'ordre</u>				
Transfert des subventions reçues	2 105 191,00	2 085 817,60	19 373,40	0,93%
Transfert des subventions d'équipement versées au délégataire	1 289 993,51	1 537 083,82	-247 090,31	-16,08%
<u>sous/total recettes d'ordre</u>	<u>3 395 184,51</u>	<u>3 622 901,42</u>	<u>-227 716,91</u>	<u>-6,29%</u>
Excédent reporté	6 557 277,83	7 307 461,42	-750 183,59	-10,27%
Total recettes de fonctionnement	85 666 732,46	84 948 311,04	718 421,42	0,85%

Le versement mobilité [48,547 M€] qui représente 64,12% des recettes réelles est la principale ressource du budget de fonctionnement, en 2022 cette recette enregistre une hausse de [+ 4,83%] soit [+ 2,235 M€] par rapport à l'année 2021.

L'article 15 de la loi de Finances 2016 a relevé le seuil de perception du versement transport de 9 à 11 salariés au 1^{er} janvier 2016. Afin de neutraliser l'impact financier sur les Autorités Organisatrices de la Mobilité, la loi a prévu le versement d'une compensation. Le montant versé en 2022 au titre de l'année 2021 qui s'élève à [0,185 M€] a été fixé par l'arrêté du 13 décembre 2022. Au titre de l'année 2022, la régularisation interviendra sur l'exercice 2023.

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public, depuis le 1^{er} janvier 2018 le délégataire reverse les recettes commerciales de l'activité Transport Public Urbain qui est assujettie à la TVA. Elles représentent 16,41% des recettes réelles de fonctionnement, s'élèvent à [12,422 M€] et comprennent les voyages [11,796 M€] et les locations de vélos [0,626 M€]. L'année 2022 enregistre une hausse de [1,190 M€] sans toutefois retrouver le niveau d'avant crise sanitaire, en 2019 les recettes d'exploitation du réseau s'élevaient à [13,903 M€].

L'équilibre du budget annexe des transports au titre de l'exercice 2022 est assuré par le versement d'une subvention du budget principal en reconduction par rapport à 2021 soit [11,266 M€].

L'article 24 du contrat de délégation de services publics prévoit le versement d'une redevance variable. Le délégataire doit reverser en N+1 l'ensemble du résultat constaté au-delà du seuil de [0,120 M€] (valeur juin 2017) soit [0,131 M€] en 2021. Au titre de l'exercice 2021, la SETRAM a enregistré un résultat définitif de [+ 0,117 M€], et n'a donc reversé aucune redevance à la collectivité en 2022.

Le délégataire s'engage contractuellement sur un montant de recettes tarifaires. Cet engagement de recettes sert de base à la détermination de la contribution financière. Au titre de cet engagement sur les recettes s'impute un intéressement positif ou négatif qui résulte de l'écart entre les recettes réellement encaissées et les recettes contractuelles et qui est comptabilisé en N+1. Ainsi, compte tenu des effets de la crise sanitaire sur le niveau de fréquentation, les recettes réelles encaissées au titre de l'exercice 2021 [11,253 M€] sont inférieures aux recettes du trafic contractuelles actualisées [13,632 M€], aussi sur l'exercice 2022, le délégataire reverse la différence à l'autorité délégante soit [2,379 M€].

Les autres recettes d'exploitation comprennent principalement la Dotation Globale de Décentralisation versée par l'Etat [0,758 M€], et la dotation de transfert versée par la Région au titre des transports scolaires pour les communes qui ont intégré Le Mans Métropole au 1^{er} janvier 2017 [0,147 M€].

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2022 /

Annexe 1

Zoom sur la charge nette globale qui résulte des flux financiers entre Le Mans Métropole et le délégataire selon le nouveau contrat de DSP en date du 15 décembre 2017

I - Dépenses versées au délégataire	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
A1 - contribution forfaitaire versée au délégataire					
Contribution forfaitaire - exercice N	50 990 421,48	49 317 572,88	48 453 562,33	47 684 819,04	47 501 642,04
Contribution forfaitaire Régularisation - dépenses non engagées suite à la crise sanitaire - exercice N en 2020 et N-1 en 2021 et 2022	-591 493,38	-195 857,97	-2 837 366,82	0,00	0,00
Solde contribution forfaitaire - exercice N-1	1 674 948,06	178 624,75	381 766,97	1 821 869,04	211 998,62
A1 - Total contribution forfaitaire	52 073 876,16	49 300 339,66	45 997 962,48	49 506 688,08	47 713 640,66
A2 - contribution complémentaire et exceptionnelle versée au délégataire - impact crise sanitaire					
Contribution financière exceptionnelle - exercice N-1	660 000,00	1 646 000,00	0,00	0,00	0,00
Contribution exceptionnelle au titre des frais engendrés par la crise sanitaire - exercice N-1	196 946,43	344 846,56	0,00	0,00	0,00
A2 - Total contribution exceptionnelle	856 946,43	1 990 846,56	0,00	0,00	0,00
B - Autres dépenses versées au délégataire					
Intéressement sur les recettes selon l'article 20 du contrat de DSP - exercice N-1	0,00	0,00	0,00	51 558,21	32 606,82
I - Total dépenses versées au délégataire (A1+A2+B)	52 930 822,59	51 291 186,22	45 997 962,48	49 558 246,29	47 746 247,48
II - Recettes versées par le délégataire					
C - Recettes commerciales versées par le délégataire					
voyageurs + vélos + parking - exercice N	12 422 235,27	11 231 958,27	9 900 741,39	13 903 432,30	13 658 685,72
voyageurs + vélos + parking - exercice N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	733 619,21
C- Total recettes commerciales versées par le délégataire	12 422 235,27	11 231 958,27	9 900 741,39	13 903 432,30	14 392 304,93
D - Autres recettes versées par le délégataire					
Intéressement sur les recettes selon l'article 20 du contrat de DSP - exercice N-1	2 378 697,84	3 932 793,57	244 856,80	0,00	0,00
Redevance variable selon l'article 24 du contrat de DSP - exercice N-1	0,00	0,00	1 420 360,13	920 484,95	0,00
Redevance d'usage selon l'article 7.2 du contrat de DSP - exercice N-1	1 031,52	762,86	4 097,05	4 406,84	6 052,58
Pénalités délégataire selon l'article 5 du contrat de DSP - exercice N-1	0,00	0,00	89 498,10	27 925,79	68 017,06
D - Total autres recettes versées par le délégataire	2 379 729,36	3 933 556,43	1 758 812,08	952 817,58	74 069,64
II - Total recettes versées par le délégataire (C+D)	14 801 964,63	15 165 514,70	11 659 553,47	14 856 249,88	14 466 374,57
CHARGE NETTE GLOBALE (I - II)	38 128 857,96	36 125 671,52	34 338 409,01	34 701 996,41	33 279 872,91

La charge nette globale intègre tous les flux financiers qui matérialisent les engagements contractuels annuels entre La SETRAM et Le Mans Métropole, ils sont arrêtés au 31 décembre de chaque année puis actualisés et régularisés l'année suivante. Ainsi le compte administratif 2022 enregistre des flux financiers qui pour partie régularisent l'exercice 2021.

- ❖ Dans le cadre du contrat de délégation de service public signé le 15 décembre 2017 avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 7 ans, la SETRAM s'engage sur le niveau des dépenses et des recettes du réseau de Transports publics. Le délégataire supporte l'ensemble des dépenses de fonctionnement et Le Mans Métropole lui verse une contribution financière forfaitaire [50,399 M€] au titre de 2022, le solde de la contribution actualisée intervient l'année suivante. Ainsi le solde 2021 a été versé en 2022 [1,675 M€], corrélativement la SETRAM reverse à Le Mans Métropole les recettes qu'elle perçoit auprès des usagers [12,422 M€] pour 2022.
- ❖ Le délégataire s'est engagé contractuellement sur un niveau annuel garanti de recettes commerciales, l'article 20 du contrat prévoit un intéressement sur ces recettes, si le total des recettes encaissées est inférieur au montant contractuel actualisé, la SETRAM reverse la totalité de la différence à Le Mans Métropole. Si le total des

recettes est supérieur, le surplus est partagé pour moitié entre la SETRAM et Le Mans Métropole. Ainsi les recettes enregistrées sur 2021 [11,253 M€] sont inférieures au montant contractuel actualisé [13,632 M€], en 2022 la SETRAM a donc reversé [2,379 M€] à Le Mans Métropole.

- ❖ L'article 24 du contrat prévoit le versement d'une redevance variable par le délégataire. Elle représente la différence entre le résultat constaté au titre de l'année et le résultat du compte d'exploitation prévisionnel actualisé pour l'exercice considéré. L'exercice 2021 ne comptabilise pas cette redevance dans la mesure où le délégataire enregistre sur l'exercice 2021 un excédent de [0,117 M€] qui est inférieur au résultat prévisionnel [0,131 M€].
- ❖ Le Mans Métropole met à disposition de la SETRAM les biens immobiliers et mobiliers nécessaires à l'exploitation du service public et l'article 7.2 du contrat autorise le délégataire à conclure des contrats relatifs à des services de transports, ces services sont facturés à minima au coût réel d'exploitation et la SETRAM reverse à Le Mans Métropole 7,5% du chiffres d'affaires réalisé afin de prendre en compte l'usure des véhicules mis à disposition. La redevance versée en 2022 au titre de l'exercice 2021 s'élève à [1.031,52€].
- ❖ Le délégataire est tenu d'assurer la continuité du service qui lui est confié avec qualité et de manière durable conformément à l'article 5 du contrat sous peine de pénalités définies dans l'article 35, aucune pénalité enregistrée au titre de l'exercice 2021.
- ❖ Suite aux mesures successives prises par le gouvernement afin d'endiguer la crise sanitaire liée au Covid-19, en incitant à réduire les contacts et les déplacements, le réseau de transport public de voyageurs a également été fortement impacté en 2021 avec une baisse de 26,79% de la fréquentation par rapport à 2019 (baisse de 37% entre 2019 et 2020). En application de la convention de Délégation de Service Public en vigueur qui précise que le délégataire s'engage sur un niveau de recettes et restitue à l'autorité délégante les recettes non réalisées et compte tenu du caractère imprévisible de la crise sanitaire, les parties ont convenu que les engagements contractuels de recettes seraient maintenus avec le versement de [2,379 M€] par la SETRAM sur l'exercice 2022, en contrepartie Le Mans Métropole a versé au délégataire une contribution forfaitaire exceptionnelle de [0,660 M€]. Par ailleurs la collectivité a pris en charge les frais liés à la crise sanitaire supportés par le SETRAM [0,197 M€].

Budget Annexe des Transports Urbains

Liste des investissements proprement dits par politique publique

Libellé Axe Politique	CA 2022	Inscrit 2022
TRANSPORT PUBLIC	7 636 447,57	14 859 709,57
Total	7 636 447,57	14 859 709,57

Libellé opération	Axe géographique	CA 2022	Inscrit 2022
LE MANS N-O - PARKING RELAIS BARTHOLDI	LE MANS - NORD OUEST	0,00	2 000,00
LE MANS N-O - PARKING RELAIS BARTHOLDI	LE MANS - NORD OUEST	1 478,02	16 731,25
LE MANS S-E - CENTRE DE MAINTENANCE TRAMWAY ET ANNEXES	LE MANS METROPOLE	0,00	12 000,00
LE MANS S-E - CENTRE DE MAINTENANCE TRAMWAY ET ANNEXES	LE MANS METROPOLE	355 859,85	708 139,03
BATIMENTS EXPLOITATION BUS	LE MANS METROPOLE	44 258,17	47 651,67
INVESTISSEMENTS SETRAM - études diverses	LE MANS METROPOLE	18 187,50	19 297,50
INVESTISSEMENTS SETRAM - logiciels	LE MANS METROPOLE	371 253,40	730 200,00
INVESTISSEMENTS SETRAM - matériels techniques	LE MANS METROPOLE	470 596,81	544 983,09
INVESTISSEMENTS SETRAM - 8 bus	LE MANS METROPOLE	3 080 900,00	3 080 901,00
INVESTISSEMENTS SETRAM - 2 véhicules de service	LE MANS METROPOLE	72 946,73	123 613,80
INVESTISSEMENTS SETRAM - matériel informatique	LE MANS METROPOLE	97 377,13	202 655,00
INVESTISSEMENTS SETRAM - mobilier	LE MANS METROPOLE	12 852,15	31 800,00
INVESTISSEMENTS SETRAM - rénovation de bus	LE MANS METROPOLE	72 714,00	92 800,00
TRAM-PARKING P+R - ANTARES ET LOCAUX ANNEXES	LE MANS - SUD	0,00	2 000,00
TRAM-PARKING P+R - ANTARES ET LOCAUX ANNEXES	LE MANS - SUD	43 116,95	65 000,00
LE MANS S-E - TRAM-ST MARTIN - SSR	LE MANS - SUD EST	0,00	10 000,00
Total Opérations Annuelles :		4 641 540,71	5 689 772,34

LE MANS S-O - EVOLUTION SITE SETRAM - RUE PIFFAULT	LE MANS METROPOLE	234 545,98	422 577,12
LE MANS S-O - EVOLUTION SITE SETRAM - RUE PIFFAULT	LE MANS METROPOLE	4 887,74	1 004 887,74
SITE PIFFAULT - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ATELIER	LE MANS METROPOLE	0,00	18 470,72
CHRONOLIGNES	LE MANS METROPOLE	281 871,52	396 696,81
CHRONOLIGNES	LE MANS METROPOLE	810 272,64	910 073,40
REPLACEMENT CUVES CARBURANT - SITE SETRAM - RUE PIFFAULT	LE MANS METROPOLE	0,00	564,34
REPLACEMENT CUVES CARBURANT - SITE SETRAM - RUE PIFFAULT	LE MANS METROPOLE	14 233,18	37 502,60
RENOVATION SAEIV - études	LE MANS METROPOLE	13 020,00	21 164,50
RENOVATION SAEIV - logiciels	LE MANS METROPOLE	1 579 012,40	5 005 000,00
RENOVATION SAEIV - matériel informatique	LE MANS METROPOLE	0,00	866 000,00
EXTENSION RAMES TRAMWAY	LE MANS METROPOLE	29 063,40	222 000,00
EXTENSION RAMES TRAMWAY	LE MANS METROPOLE	28 000,00	230 000,00
RENOUVELLEMENT SYSTEME BILLETIQUE - études	LE MANS METROPOLE	0,00	35 000,00
Total Opérations Individuelles :		2 994 906,86	9 169 937,23

Total de l'axe : TRANSPORT PUBLIC	7 636 447,57	14 859 709,57
--	---------------------	----------------------